



Fin de paiement Pension alimentaire

Par Frederic Bcn

Bonjour Je suis divorcé depuis juin 2012

Depuis cette date je verse une pension alimentaire à mon ex épouse de 180? (90? / enfant).

Ma fille ainée, de 26 ans viens de terminer ses études au mois de juin et n'est donc plus étudiante.

Elle vit depuis plus de 3 ans hors du domicile de mon ex-femme, et bien qu'elle ne travaille pas actuellement elle vit grâce aux aide sociale et APL, sans aide supplémentaire de ma femme.

Mon fils âgé de 21 ans quant à lui est toujours étudiant et vit depuis 4 ans hors du domicile de ma femme, dans un logement étudiant qu'il peut payer avec les aides aux logements et bourses qu'il perçoit.

Mon ex-femme et moi lui versons chaque mois un complément de 50? chacun.

Cette année il part en ERASMUS et en plus des bourses perçues nous lui verserons (mon ex- femme et moi) ce dont il lui manque pour arriver à payer toutes ses charges.

De façon équitable entre nous deux...

Dans les conditions que je viens de vous citer, je souhaitais savoir si j'étais toujours redevable de la pension alimentaire fixe.

Si, oui à quelle moment serais-je libéré de cette obligation ?

Je vous en remercie par avance .

Cordialement